

CESSION DIRECTE DE GIBIER ENTIER A UN PARTICULIER CONSOMMATEUR FINAL

***Avec mentions particulières pour
SANGlier
ET RECHERCHE PRATIQUE DE TRICHINE***

**Documents à la disposition du Responsable de chasse
qui souhaite céder sa venaison.**

(A compléter et à signer lors de la remise du gibier)

**La cession directe de gibier engage les responsabilités
du « Chasseur, premier détenteur du gibier » et du « Particulier consommateur final ».**
La remise de cette attestation signée assure le respect des engagements de chacun.

« Chasseur premier détenteur du gibier » :

N° Identifiant territoire :
NOM : PRENOM :
Adresse complète :
Code postal : Ville :
Tel portable :/...../...../...../..... ; Adresse mail :

« Particulier consommateur final » :

NOM : PRENOM :
Adresse complète :
Code postal : Ville :
Tel portable :/...../...../...../..... ; Adresse mail :

NOMBRE DE GIBIERS CONCERNES PAR ESPECE :
Numéro(s) des bracelets des animaux cédés (le cas échéant) :

Le « Chasseur, premier détenteur du gibier » s'engage :

- A fournir en direct, sans autre intermédiaire, une carcasse entière, saine, en peau, éviscérée et non congelée, préparée avec les bonnes pratiques sanitaires habituelles. La carcasse ne doit pas avoir été souillée par une BALLE D'ABDOMEN pour limiter tout risque de contamination bactérienne.
- A fournir le bracelet de marquage apposé à la patte de l'animal (*Le cas échéant*)
- A informer le « Particulier consommateur final » des risques liés à la trichine pour la consommation de viande de sanglier (*Information ci-jointe*)

Il est précisé ici que L'EXAMEN INITIAL de la venaison et la recherche de TRICHINE pour les sangliers, bien que fortement recommandés par la FDC18, ne sont pas OBLIGATOIRES.

Enfin, le gibier peut être cédé gratuitement, mais en cas de vente, la FDC 18 conseille les tarifs suivants :

- o Sanglier : Maxi 0.50 €/kg et maxi 30 € / animal
- o Grand cervidé : Maxi 1.50 €/kg et maxi 135 € / animal
- o Chevreuil : Maxi 2 € / kg et maxi 18 € / animal

Le « Particulier consommateur final » :

- S'engage à n'utiliser le gibier cédé qu'à des fins PERSONNELLES, et en aucun cas à une autre destination comme la cession à d'autres particuliers, à des professionnels ou à des repas associatifs.
- S'engage à n'accepter qu'une (ou plusieurs) carcasse(s) de gibier entière(s), saine(s), en peau, éviscérée(s) et non congelée(s).
- Reconnaît avoir pris connaissance des risques liés à la trichine pour la consommation de viande de sanglier (Information fournie par le chasseur premier détenteur du gibier)

Fait à le.....

Signature « Chasseur, premier détenteur du gibier » :

Signature « Particulier consommateur final » :

*(Document établi en 2 exemplaires originaux)
Joindre l'information Trichine OBLIGATOIRE*

SANGLIER ET RISQUES DE TRICHINE

**NOTE D'INFORMATION A REMETTRE OBLIGATOIREMENT
LORS DE TOUTE CESSION DIRECTE DE SANGLIER
PAR UN « CHASSEUR, PREMIER DETENTEUR DU GIBIER »
A UN « PARTICULIER CONSOMMATEUR FINAL »**

Qu'est-ce que la trichine ?

La trichine est un parasite très petit (0,8 à 1mm) dont les larves s'enkystent dans les muscles du sanglier. Il est invisible à l'œil nu et ne provoque aucun symptôme chez cet animal. La seule façon de révéler sa présence avec certitude est l'analyse effectuée dans un laboratoire agréé.

Existe-t-il un risque pour l'homme ?

La trichine peut se transmettre à l'homme par la consommation de viande de sanglier contaminée insuffisamment cuite. Les symptômes correspondent à une grande et longue fatigue, de l'œdème de la face et des douleurs musculaires parfois intenses. La trichine est présente en France chez le sanglier et peut donc représenter un risque alimentaire. Les **30 cas** les plus récents ont été découverts depuis 2020 dans les Pyrénées-Orientales et dans l'Isère (Un père et son fils + une consommation via une association)

Puis-je m'assurer que mon sanglier n'est pas atteint par la Trichine ?

OUI

En faisant effectuer une recherche à mes frais par un laboratoire agréé
(Voir fiche « MODALITES PRATIQUES
POUR RECHERCHE DE TRICHINE CHEZ LE SANGLIER » ci-jointe)

Dans ce cas, les prélèvements pourront être réalisés par le Chasseur avant de vous céder l'animal entier, à la demande et à la charge du « Particulier consommateur final »

Comment prévenir les risques ?

La CONGELATION ne garantit pas l'inactivation de la trichine : il existe des espèces de trichines, présentes en France, qui résistent à la congélation. La SALAISON, la FUMAISON n'inactivent pas la trichine. Pour les barbecues, les cuissons saignantes, les carpaccio et les charcuteries crues, il est recommandé de faire analyser la viande de sanglier au préalable.

Afin de se prémunir, une seule règle:

FAIRE CUIRE SA VIANDE A CŒUR

(74° pendant 5 minutes minimum)

Daube, civet et terrines
sont par exemple d'excellentes solutions !



POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

Contactez :

Fédération des chasseurs,
22 rue Charles Durand
18023 BOURGES cedex
Tél : 02.48.50.05.29
E-mail : fdc18@chasseurdefrance.com
Site internet : www.chasseurducentrevaleloire.fr/fdc18/

MODALITES PRATIQUES POUR RECHERCHE DE TRICHINE CHEZ LE SANGLIER



COÛT ANALYSE TRICHINE
POUR 1 SANGLIER

12 € TTC Environ

MODALITES :

- Prélever 100 Grammes minimum de pilier de diaphragme.
(A défaut, muscle de membre antérieur ou langue)
- Identifier le prélèvement (N° du bracelet)
- Glisser le prélèvement dans un sac congélation ETANCHE, parfaitement fermé et IDENTIFIE avec le N° du bracelet.
- Compléter la « FICHE D'ACCOMPAGNEMENT D'ANALYSES TRICHINE » fournie par le laboratoire TERANA 18 *(Cf fiche suivante)*
- **CONSERVER VOTRE PRELEVEMENT AU FRAIS** (Température de +5°C) jusqu'au dépôt au Laboratoire TERANA 18 *(Transport en glacière)*
- Déposer votre prélèvement directement à l'accueil du laboratoire TERANA18 – 216 Rue Louis MALLET à Bourges - Du lundi au vendredi - 8h30/12h00 et 13h30/17h (Résultat le mardi midi pour un dépôt le lundi matin)
- Pour analyser plusieurs sangliers dans un même envoi, il faut préparer et identifier chaque prélèvement séparément, et les stocker dans des sacs de congélations séparés.

TERANA 63 – Fiche de demande d'analyses trichines sur sangliers

TERANA PUY DE DOME
20 rue Aimé Rudel – BP 42 MARMILHAT – 63370 LEMPDES
TEL : 04-73-90-10-41 MAIL : puydedome@labo-terana.fr

FICHE D'ACCOMPAGNEMENT DES PRELEVEMENTS DANS LE CADRE
DE LA RECHERCHE DE LARVES DE TRICHINE
Analyses selon la norme NF EN ISO 18743

Cadre réservé au laboratoire

Expéditeur : Nom et adresse : Téléphone : Mail :			Facturation: Destinataires des résultats : ☐ Expéditeur ☐ Payeur ☐ Autre :		
Prélèvements effectués et transmis par :					
Espèce	Site de prélèvements des muscles (site préférentiel en gras)	Quantité à fournir	N° scellés	Références/Identification	Conservation
Sanglier	☐ Pilier du diaphragme ☐ Langue ☐ Membre antérieur	100 g 200g si congelé			☐ Réfrigéré ≤ 7j ☐ Congélation < 30j
Sanglier	☐ Pilier du diaphragme ☐ Langue ☐ Membre antérieur	100 g 200g si congelé			☐ Réfrigéré ≤ 7j ☐ Congélation < 30j
Sanglier	☐ Pilier du diaphragme ☐ Langue ☐ Membre antérieur	100 g 200g si congelé			☐ Réfrigéré ≤ 7j ☐ Congélation < 30j
Sanglier	☐ Pilier du diaphragme ☐ Langue ☐ Membre antérieur	100 g 200g si congelé			☐ Réfrigéré ≤ 7j ☐ Congélation < 30j
Sanglier	☐ Pilier du diaphragme ☐ Langue ☐ Membre antérieur	100 g 200g si congelé			☐ Réfrigéré ≤ 7j ☐ Congélation < 30j
Sanglier	☐ Pilier du diaphragme ☐ Langue ☐ Membre antérieur	100 g 200g si congelé			☐ Réfrigéré ≤ 7j ☐ Congélation < 30j

Date d'abattage :/...../..... Date d'expédition :/...../.....
 Date des prélèvements :/...../..... Température de conservation des prélèvements :°C

 Personne ou service assurant l'acheminement des prélèvements : ☐ agent Terana ☐ autre :

 Signature de l'agent en charge des prélèvements :

A compléter par le laboratoire destinataire : Tampon du labo : Date de réception :/...../.....	A compléter par le laboratoire destinataire : Présence de scellé : ☐ oui ☐ non Echantillons individualisés : ☐ oui ☐ non Conservation +5°C : ☐ oui ☐ non Observation :
---	---

Référence : T63-FORM-057

Révision : 01

Date

d'application :

05/09/2022
Page 1 sur 1